

COMMUNICATION FINANCIERE

اوتو هول
Auto Hall

Comptes Consolidés EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptés par la commission européenne.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com	Société de communication	100%
SNGU	Commercialisation de véhicules de marque : Fiat, Lancia et Alfa Roméo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

- Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

- Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuaire indépendant.

- Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

BILAN CONSOLIDE (IFRS) AU 31 DÉCEMBRE 2012

En MAD

ACTIF	31-déc-12	31-déc-11
Immobilisations incorporelles	1 364 778,01	140 000,00
Immobilisations corporelles	640 575 167,40	572 701 904,61
Instruments Financiers	23 490,00	23 490,00
Autres Instruments Financiers	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif	6 289 581,53	6 805 593,00
Actifs non courants	648 298 831,94	579 716 802,61
Stocks	1 038 475 734,39	865 752 672,93
Comptes Clients	704 666 919,19	715 246 071,91
Autres créances d'exploitation	431 682 368,62	347 355 571,37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 239 832,84	124 645 056,44
Actifs courants	2 302 064 855,04	2 052 999 372,65
Total Actif	2 950 363 686,98	2 632 716 175,26

PASSIF	31-déc-12	31-déc-11
Capital social	481 197 900,00	481 758 720,00
Prime d'émission	67 404 792,96	67 754 793,80
Réserves consolidées	902 483 201,76	887 669 060,53
Résultats consolidés de l'exercice	200 577 415,55	182 099 937,96
Capitaux propres part groupe	1 651 663 310,27	1 619 282 512,29
Capitaux propres	1 651 663 310,27	1 619 282 512,29
Intérêts non assortis de contrôle	0,00	0,00
Autres passifs non courants	16 481 201,82	12 440 023,73
Impôts différés Passif	10 721 972,77	9 813 490,00
Passifs non courants	1 678 866 484,86	1 641 536 026,02
Dettes fournisseurs	349 362 147,81	448 374 918,34
Autres passifs courants	90 544 869,95	201 212 153,94
Autres passifs financiers à court terme	831 590 184,36	341 593 076,96
Passifs courants	1 271 497 202,12	991 180 149,24
Total Passif	2 950 363 686,98	2 632 716 175,26

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2012

	31-déc-12	31-déc-11
Chiffre d'affaires	3 306 662 534,60	2 866 530 203,09
Coût des biens vendus	2 692 699 021,62	2 361 814 598,57
Charges externes	93 057 325,40	73 912 169,53
Charges de personnel	133 539 414,57	123 001 599,85
Impôts et taxes	10 353 870,77	7 298 709,54
Dotations d'exploitations	57 344 440,73	49 007 263,05
Reprises d'exploitations	8 634 815,49	12 038 479,41
Autres produits	4 695 344,04	7 773 330,23
Autres charges	18 602 276,99	14 296 856,91
RESULTAT OPERATIONNEL	314 396 344,05	257 010 815,28
Produits financiers	33 157 427,82	30 418 131,90
Charges financières	53 517 941,32	21 281 363,22
RESULTAT FINANCIER	-20 360 513,50	9 136 768,68
Charges d'impôt	93 458 415,00	84 047 646,00
- Impôt exigible	92 032 721,00	83 010 976,00
- Impôt différé	1 425 694,00	1 036 670,00
RESULTAT NET CONSOLIDE	200 577 415,55	182 099 937,96
RESULTAT PAR ACTION	4,25	3,78

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

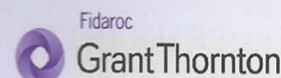
(En milliers de dirhams : KMAD)

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2012	481 759	67 755	887 669	182 100	1 619 283		1 619 283
Dividendes			(168 616)		(168 616)		(168 616)
Affectation de résultat			182 100	(182 100)			
Résultat net de l'exercice				200 577	200 577		200 577
Impôts différés en réserves							
Augmentation/Réduction du capital	(561)	(350)	4 279		3 368		3 368
Annulation des actions d'auto contrôle			(4 840)		(4 840)		(4 840)
Autres Mouvements sur les capitaux propres			1 891		1 891		1 891
Capitaux propres au 31 décembre 2012	481 198	67 405	902 483	200 577	1 651 663		1 651 663

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE COMPTE CONSOLIDE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de dirhams : KMAD)

	31-déc-12	31-déc-11
Flux de trésorerie d'exploitation	(182 627)	205 280
Résultat net consolidé	200 577	182 100
Dotations aux amortissements	32 372	28 649
Elimination des impôts différés	1 426	1 186
produits de cession des immobilisations corporelles	(2 738)	(5 875)
VNC sur cession d'actifs	2 462	4 687
Variation du besoin en fond de roulement	(456 151)	(15 531)
Autres produits/charges non encaissables (IAS 19)	380	(279)
Coût de l'endettement	39 045	10 343
Flux de trésorerie d'investissement	(89 511)	(215 800)
Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations	(92 249)	(221 675)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	2 738	5 875
Autres mouvements		
Flux de trésorerie de financement	(215 264)	(224 802)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(168 616)	(205 618)
Actions d'auto contrôle		(2 292)
Remboursement des dettes de financement	(7 813)	(6 431)
Coût de l'endettement	(39 045)	(10 343)
Autres	210	(118)
Variation de trésorerie nette	(487 402)	(235 322)
Trésorerie d'ouverture	(216 948)	18 374
Trésorerie de clôture	(704 350)	(216 948)



FIDUCIAIRE DES SOCIETES
MAROCAINES

Aux Actionnaires de la société
AUTO HALL
64, Avenue Lalla Yacout
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société AUTOHALL, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.651.663.310,27 MAD dont un résultat net consolidé de 200.577.415,55 MAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

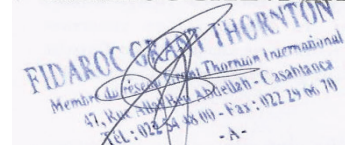
Une société faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall est sous contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de ce contrôle et son impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2012.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble Auto Hall constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 avril 2013

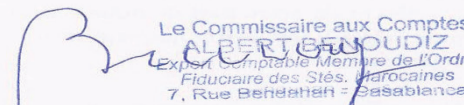
Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDUCIAIRE DES SOCIETES
MAROCAINES



Albert BENOUDIZ
Expert comptable